

**EUROFINS SCIENTIFIC S.E.**  
Société Européenne  
23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg  
Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg : B 167775  
(la « **Société** »)

**TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS PRÉSENTÉS A L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2018**

**PREMIÈRE RÉOLUTION - Confirmation de la décision prise par le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'Administration ») en date du 10 juillet 2017 concernant la distribution et mise en paiement d'un dividende additionnel prélevé sur le compte report à nouveau d'un montant brut total de 342 Euros**

L'Assemblée Générale **décide** de confirmer la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2017 concernant la distribution et mise en paiement d'un dividende additionnel prélevé sur le compte report à nouveau d'un montant brut total de 342 Euros.

**DEUXIÈME RÉOLUTION - Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe, le rapport spécial sur les opérations réalisées au titre du capital autorisé établi en application des stipulations de l'article 8Bis des statuts (les « Statuts ») et le rapport spécial sur les rachats par la Société de ses propres actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tel que prévu à l'article 430-15 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi de 1915 »)**

L'Assemblée Générale **entend la lecture** du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur la gestion du groupe, le rapport spécial sur les opérations réalisées au titre du capital autorisé établi en application des stipulations de l'article 8Bis des Statuts et le rapport spécial sur les rachats par la Société de ses propres actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tel que prévu à l'article 430-15 de la Loi de 1915, **décide** de prendre connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

**TROISIÈME RÉOLUTION - Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé de la Société (le « Réviseur d'Entreprises Agréé ») sur les comptes annuels préparés en conformité avec les lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, les comptes consolidés du groupe préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et sur l'exécution de sa mission**

L'Assemblée Générale **entend la lecture** du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur les comptes annuels préparés en conformité avec les lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, les comptes consolidés du groupe préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et sur l'exécution de sa mission, **décide** de prendre connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé.

**QUATRIÈME RÉOLUTION - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (incluant le rectificatif sur le montant exact du capital social au 31 décembre 2016)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur la gestion du groupe, et du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur les états financiers consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS, **approuve** dans leur intégralité les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (incluant le rectificatif sur le montant exact du capital social au 31 décembre 2016), tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports, faisant ressortir un bénéfice consolidé net de 218.845k Euros avec un total bilantaire de 5.832.307k Euros.

**CINQUIÈME RÉOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (incluant le rectificatif sur le montant exact du capital social au 31 décembre 2016)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé, **approuve** dans leur globalité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (incluant le rectificatif sur le montant exact du capital social au 31 décembre 2016), à savoir le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, établis en conformité avec les lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports et desquels il résulte une perte de 3.656.022,65 Euros avec un total bilantaire de 4.536.813k Euros.

**SIXIÈME RÉOLUTION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

L'Assemblée Générale **décide**, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à - 3.656.022,65 Euros, de la manière suivante :

- à hauteur de ..... - 3.656.022,65 Euros

au compte de « Report à nouveau »,

ledit compte étant corrélativement ramené de 113.536.819,47 Euros à 109.880.796,82 Euros.

TOTAL EGAL A LA PERTE DE L'EXERCICE,

ci..... 3.656.022,65 Euros

En outre, il est prélevé à titre de dividende la somme de 42.345.393,60 Euros sur le compte de Report à nouveau, celui-ci étant corrélativement ramené de 109.880.796,82 Euros à 67.535.403,22 Euros.

Le dividende brut total (avant prélèvement de retenues à la source, le cas échéant) s'élève donc à 42.345.393,60 Euros, soit 2,40 Euros brut par action émise et intégralement libérée à la date du 31 décembre 2017.

**SEPTIÈME RÉOLUTION - Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017**

L'Assemblée Générale **décide**, par vote spécial, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017.

**HUITIÈME RÉSOLUTION - Décharge à donner à PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017**

L'Assemblée Générale **décide**, par vote spécial, de donner décharge à PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION - Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Patrizia Luchetta**

L'Assemblée Générale **décide**, par vote spécial, de renouveler le mandat de Madame Patrizia Luchetta en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à se réunir en 2022 pour approuver les comptes de l'exercice 2021.

**DIXIÈME RÉSOLUTION - Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Fereshteh Pouchantchi**

L'Assemblée Générale **décide**, par vote spécial, de renouveler le mandat de Madame Fereshteh Pouchantchi en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à se réunir en 2022 pour approuver les comptes de l'exercice 2021.

**ONZIÈME RÉSOLUTION - Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers ou nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et compte tenu du fait que le mandat de PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises Agréé, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, **décide** de renouveler le mandat de :

PricewaterhouseCoopers

dont le siège social est situé au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

RCS Luxembourg B 65477

en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, pour une durée d'une année qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à se réunir en 2019 pour approuver les comptes de l'exercice 2018.

**DOUZIÈME RÉSOLUTION - Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2018**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, **décide** de fixer à la somme de 200.000 Euros le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2018.

**TREIZIÈME RÉSOLUTION – Compte rendu des opérations sur capital réalisées par le Conseil d'Administration au titre du programme de rachat d'actions arrêté par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2017**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 430-15 de la Loi de 1915, **prend acte** qu'il n'a réalisé aucune opération au titre du programme de rachat d'actions mis en place par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2017 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la réglementation en vigueur et plus généralement pour remplir toutes formalités de droit.